

## Charte

---

### Notre mandat

En vertu de l'article 19 de la Loi sur l'assurance maladie (LAMal), nous sommes tenus de «stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies» dans toute la Suisse.

- Nous nous consacrons à des enjeux liés à la santé et développons des solutions concrètes en collaboration avec nos partenaires.
- Nous réunissons des acteurs issus du monde professionnel, politique, économique et scientifique, et nous soutenons leur mise en réseau dans le cadre de la politique de santé nationale.
- Nous contrôlons l'état d'avancement, l'impact et la qualité de nos mesures.

### Notre but

Nous incitons un maximum de personnes et d'organisations à adopter un mode de vie sain et à créer un environnement favorable à la santé. Notre but est d'améliorer la santé de la population.

### Nos valeurs

Nous nous engageons

- à développer chez les individus la capacité d'agir de manière autonome et responsable.
- à assurer que tous les êtres humains aient les mêmes possibilités d'atteindre leur plein potentiel en matière de santé et de rester en bonne santé.
- à développer de manière durable un environnement propice à la santé.

Nous utilisons nos ressources avec mesure en accordant la priorité à l'efficacité, au taux de diffusion et à l'efficience.

Nous vivons ces valeurs en interne comme en externe.

### Nos partenaires

Nous proposons des services basés sur les besoins.

Nous sommes un partenaire fiable, compétent et orienté vers les solutions.

### Nos collaborateurs et collaboratrices

La clé du succès de Promotion Santé Suisse réside dans la santé et l'efficacité de nos collaborateurs et collaboratrices.

Nous encourageons le développement personnel de nos collaborateurs et collaboratrices. Cet épanouissement est favorisé par un échange actif de connaissances.

Nous travaillons dans un esprit de loyauté et de respect mutuel.

Cette charte a été approuvée par le Conseil de fondation le 5 juin 2014.